

GB.356/INS/7 – L'OIT dans un environnement multilatéral en mutation: Vers plus d'efficacité et d'efficience

Réponse du Bureau aux questions soulevées lors de la discussion du 24 mars 2026

Réductions de dépenses: ampleur, calendrier et conséquences	2
Ampleur et calendrier des réductions de dépenses	2
Réduction au titre de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO)	3
Suppression de postes	4
Conséquences des réductions budgétaires pour l'exécution du programme	6
Vision stratégique, priorités stratégiques et propositions concernant la redéfinition des priorités	8
Propositions concernant la redéfinition des priorités et priorités stratégiques	8
Interventions de l'OIT dans les contextes de fragilité et de crise	11
Programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre	12
Égalité des genres, non-discrimination et VIH/SIDA	12
ONU80 – Coordination interinstitutions et analyse des chevauchements d'activités	14
Participation de l'OIT aux processus du système des Nations Unies et coordination interinstitutions	14
Chevauchements de mandats et rationalisation	16
Réorganisation du Bureau	17
Structure du Bureau	17
Bureau de l'Économiste en chef	18
Renforcement des capacités sur le terrain et transferts	19
Transferts de personnel	19
Transfert d'équipes vers d'autres villes	21
Examen des structures régionales	22
Bureaux régionaux	23
Services d'appui et infrastructure du Bureau	23
Rationalisation des processus opérationnels et centre de services mondial	23
Espaces de bureau	25
Progrès réalisés dans le processus de réforme	25
Gouvernance, architecture	25
Information et transparence	26
Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement	26

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
Réductions de dépenses: ampleur, calendrier et conséquences			
Ampleur et calendrier des réductions de dépenses	Groupe des travailleurs	D'où provient le chiffre estimé de 12,5 pour cent d'économies réalisables d'ici 2028-29? Ce chiffre semble arbitraire.	La possibilité de réaliser des économies représentant 12,5 pour cent des prévisions de dépenses à l'horizon 2028-29 (soit environ 116,3 millions de dollars É.-U.), dont on trouvera le détail à l'annexe IV du document, ne correspond pas à un objectif prédéfini, mais à une estimation qui repose sur un ensemble d'hypothèses. Cette projection tient compte des réductions de dépenses qui continueront d'être générées grâce aux mesures mises en œuvre en 2026-27, conjuguées aux économies et gains d'efficacité supplémentaires qui devraient résulter de la réorganisation du Bureau, du renforcement des capacités sur le terrain et de la rationalisation des processus opérationnels et des modalités de fonctionnement, y compris dans le contexte du centre de services mondial. Cette estimation n'est pas une proposition concernant le montant du budget ordinaire pour 2028-29. Comme expliqué au paragraphe 63 du document, l'élaboration du programme et budget pour 2028-29 suivra la procédure établie, et le montant du budget ordinaire pour cette période biennale sera déterminé par le Conseil d'administration à sa 359 ^e session (mars 2027).
	Pays nordiques	Le document propose de réduire les dépenses de 12,5 pour cent sur les deux prochaines périodes biennales. À l'instar de nos collègues, nous souhaitons savoir comment ce chiffre a été calculé.	
	Groupe des travailleurs	Est-ce que la réduction de 20 pour cent proposée dans le document GB.356/PFA/4 vient s'ajouter aux économies de 12,5 pour cent envisagées d'ici 2028-29 dans le document GB.356/INS/7?	Les calendriers proposés pour les réductions budgétaires dans les documents GB.356/INS/7 et GB.356/PFA/4 ne sont pas les mêmes. Ils correspondent à l'application de deux ensembles de mesures différents. • Les économies de 12,5 pour cent indiquées dans le document GB.356/INS/7 pourraient être réalisées d'ici à la fin de 2029 grâce à l'application des mesures de réforme expliquées dans ce document. • La réduction de 20 pour cent indiquée dans le document GB.356/PFA/4 devrait être réalisée d'ici à la fin de 2027 pour faire face au déficit de recettes pendant la période biennale en cours. Elle résulterait en partie de la poursuite de certaines mesures de réforme déjà engagées (par exemple la réorganisation du Bureau et

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
			la fusion de départements, le gel des recrutements et la maîtrise des dépenses non afférentes au personnel), mais passerait également par les mesures d'intervention supplémentaires indiquées aux paragraphes 11 et 13 du document PFA/4.
	France	Le document présente des mesures de réforme qui devraient permettre des économies représentant 12,5 pour cent du budget d'ici 2029. Nous souhaiterions davantage d'informations sur le calendrier et sur la question de savoir à quel moment les économies seraient effectives et pourraient être mesurées.	Plutôt qu'à un moment déterminé, les économies se concrétiseront progressivement du fait de l'application des mesures. Le Bureau rendra compte régulièrement (avant chaque session du Conseil d'administration et annuellement) des économies réalisées grâce aux différentes mesures de réforme. Les informations pertinentes seront également disponibles sur la page Web consacrée à la réforme de l'OIT, qui sera créée prochainement.
Réduction au titre de la coopération technique financée par le budget ordinaire (CTBO)	GASPAC	Demande des informations sur la répartition entre le siège et le terrain de la réduction de 30 pour cent proposée au titre de la CTBO.	Les ressources allouées à la CTBO sont principalement déployées aux niveaux national et régional. Comme indiqué dans le programme et budget pour 2026-27 (annexe documentaire 3), l'essentiel de ces ressources est alloué aux programmes régionaux, et au moins 80 pour cent des ressources affectées aux départements techniques du siège servent à soutenir les capacités des mandants sur le terrain. Concrètement, cela signifie qu'environ 90 pour cent des dépenses au titre de la CTBO bénéficient à l'exécution des activités au niveau des pays pendant chaque période biennale. La réduction de 30 pour cent proposée au titre de la CTBO est appliquée uniformément aussi bien aux programmes régionaux qu'aux départements techniques du siège, mais non aux ressources destinées aux activités pour les employeurs et aux activités pour les travailleurs, qui sont maintenues. Il s'agira avant tout d'organiser les activités de façon plus efficiente au regard des coûts, sans réduire la capacité du
	GRULAC	Demande des précisions sur l'incidence que cette réduction pourrait avoir sur les activités et sur la réalisation des objectifs définis dans le cadre des projets de coopération pour le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.	

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
	Chine	Rappelle que la CTBO représente une source de financement importante pour l'appui de l'OIT aux pays en développement et ne devrait pas figurer parmi les principales cibles des réductions budgétaires; demande des informations détaillées sur l'impact d'une telle réduction.	Bureau à fournir en temps opportun des conseils techniques de grande qualité. La CTBO étant principalement axée sur le terrain, le Bureau reconnaît que cette mesure aura un impact sur l'exécution des activités dans les régions. Pour y remédier en partie, des ressources supplémentaires seront mobilisées au moyen du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO) à l'appui des initiatives prioritaires au niveau des pays. En particulier, des ressources du CSBO seront réaffectées du siège aux interventions dans les pays, à hauteur d'environ 4 millions de dollars É.-U. (par rapport à la période biennale 2024-25).
	Niger	La réduction de plus de 30 pour cent au titre de la CTBO est peut-être la mesure la plus préjudiciable pour l'Afrique.	
	Namibie	Demande instamment que les mesures d'économie soient mises en œuvre de manière à préserver la capacité de l'OIT à appuyer efficacement les pays en développement.	
Suppression de postes	Groupe des travailleurs	Le Bureau pourrait-il expliquer plus précisément ce qu'il entend par « le jeu naturel des départs »? Comment va-t-il faire face au déficit de compétences qui pourrait en résulter?	On entend par «le jeu naturel des départs» la réduction des effectifs qui résulte des départs normaux ou volontaires dont le Bureau n'a pas eu l'initiative (départ à la retraite, démission ou expiration de contrat), lorsque les postes correspondants devenus vacants ne sont pas pourvus. Sont exclus les départs qui résultent de décisions organisationnelles, tels que les licenciements et les résiliations d'engagement par consentement mutuel.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
			Comme indiqué dans la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines pour 2026-2029, présentée à la session en cours du Conseil d'administration, il sera remédié à tout déficit de compétences grâce à la planification des ressources humaines, y compris le recensement des fonctions essentielles, les redéploiements, l'actualisation des compétences du personnel et, au besoin, les recrutements ciblés permettant de maintenir les capacités essentielles.
	Groupe des travailleurs	Au paragraphe 58, il est question de la suppression de 120 postes . S'agit-il de postes superflus, qui ne seront pas pourvus?	Cette estimation inclut les postes à supprimer au cours de deux périodes biennales (2026-27 et 2028-29). Elle concerne principalement des postes qui sont vacants ou le deviendront à la suite de démissions, de résiliations d'engagement par consentement mutuel ou de départs à la retraite. Ce chiffre correspond à environ 7 pour cent du nombre total de postes actuellement inscrits au budget ordinaire. Les 120 postes en question ne sont pas «superflus» en soi: il s'agit plutôt de choix délibérés du Bureau sur les priorités et les modalités d'exécution. Dans ce contexte, certaines fonctions seront réduites, redéfinies, réorganisées ou exécutées différemment, de sorte que le nombre de postes pourra être réduit sans effet démesuré sur les domaines d'activité essentiels.
	GASPAC	Demande que les réductions d'effectifs soient équilibrées d'un point de vue géographique , de sorte qu'aucune région ne soit touchée de manière disproportionnée.	Pendant la période biennale 2026-27, les réductions d'effectifs toucheront principalement le siège. Conformément à l'objectif de la réforme consistant à renforcer les capacités dans les régions, le Bureau vise à garantir que les effectifs sur le terrain soient adéquats pour pouvoir exécuter son mandat principal, compte tenu des besoins spécifiques des régions. En outre, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision sur le document GB.355/INS/7, le Bureau continuera de suivre les effets des mesures de réforme du point de vue d'une représentation géographique équitable et d'un équilibre des genres au sein du

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
			personnel à tous les niveaux, y compris en vue de refléter une expérience qui soit pertinente pour tous les groupes de mandants. Par exemple, sur 90 résiliations d'engagement par consentement mutuel qui ont été acceptées par le Bureau: • 47 concernent des fonctionnaires de la catégorie G (dont 63% de femmes) • 43 concernent des fonctionnaires des catégories P et D (dont 51% de femmes) • 65 concernent des fonctionnaires dont la nationalité est surreprésentée (72%), 19 des fonctionnaires dont la nationalité est adéquatement représentée (21%) et 6 des fonctionnaires dont la nationalité est sous-représentée (7%) Ces chiffres sont conformes à la composition globale des effectifs du BIT (voir GB.356/PFA/INF/6), de sorte que le processus des résiliations d'engagement par consentement mutuel ne touchera pas les femmes de manière disproportionnée et ne changera pas la proportion des fonctionnaires dont la nationalité est sous-représentée.
Conséquences des réductions budgétaires pour l'exécution du programme	Groupe des travailleurs	Clarifier le sens du paragraphe 62: «<i>Les mesures [...] ne modifient en rien la structure ou le cadre stratégique du programme et budget pour 2026-27 [...] ni les priorités qui y figurent. [...] Toutefois, la réduction des ressources allouées au titre du budget ordinaire aura des répercussions sur la portée des activités menées et leur niveau de mise en œuvre.</i>»	Le Bureau entend réaliser l'ensemble des résultats et des produits énoncés dans le programme et budget pour 2026-27. C'est sur cette base que le programme sera exécuté et qu'il sera rendu compte des résultats obtenus. Compte tenu de la réduction possible des ressources du budget ordinaire, ainsi qu'exposé dans le document GB.356/INS/7, et de la baisse probable des ressources extrabudgétaires, le Bureau donnera la priorité aux activités dans les pays qui ont des besoins et où l'impact est susceptible d'être plus important. Le Bureau a tenu compte de la situation relative aux financements pour établir la version actualisée du cadre de résultats et de mesure, qui comporte des cibles révisées pour les indicateurs de produit du programme et budget.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
	Groupe des travailleurs	Comment les économies réalisées seront-elles redéployées au profit des domaines relevant du mandat principal de l'OIT? Les compétences du personnel seront-elles actualisées? Qu'advient-il des activités menées sur l'informalité si le programme d'action est supprimé?	Les économies attendues pour 2026-27 ne seront en principe pas redéployées à court terme. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 62 du document, si la situation financière le permet et si les gains d'efficacité attendus des mesures de réforme se concrétisent, le Bureau envisagera de réaffecter les ressources disponibles conformément aux priorités établies dans le programme et budget approuvé. Les décisions relatives à l'affectation des ressources qui seront prises à moyen terme seront fondées sur les discussions concernant les Propositions de programme et de budget pour 2028-29 que tiendra le Conseil d'administration en novembre 2026 et en mars 2027. En parallèle, eu égard à la réorganisation du Bureau et au renforcement des capacités sur le terrain, le Bureau mettra en place des parcours d'actualisation et de perfectionnement des compétences, comme indiqué dans la Stratégie de l'OIT en matière de ressources humaines (document GB.356/PFA/9, paragraphe 70). L'examen des programmes d'action prioritaire porte sur les modalités d'exécution de ces programmes et sur leur capacité à promouvoir la cohérence et la coordination au sein du Bureau, pas sur la pertinence des sujets traités. Par conséquent, la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle restera un domaine d'activité prioritaire pour l'OIT, car il s'agit de toute évidence d'une priorité essentielle pour l'ensemble des mandants tripartites.
	Groupe de l'Afrique	Demande des éclaircissements sur les conséquences des économies proposées pour le programme et les différentes régions. Le Bureau peut-il indiquer quelles régions et quels programmes particuliers seront le plus vraisemblablement concernés	Le tableau 1 du document GB.356/PFA/4 indique les effets que pourraient avoir les mesures proposées sur les budgets 2026-27 des pôles d'activités organisationnelles du Bureau. Les réductions présentées ne sont pas des cibles prédéterminées, et n'ont pas non plus vocation à être appliquées de manière indifférenciée à chaque résultat, programme et région. Dans les faits, pour chaque ajustement, les efforts seront répartis en fonction d'un ensemble de facteurs, notamment l'évolution de la situation financière, les priorités

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		par une réduction de la couverture et du niveau de mise en œuvre des activités?	opérationnelles et la nécessité de préserver l'exécution du mandat principal et la mise en œuvre des activités là où les besoins sont les plus grands. Les conséquences pourront donc varier d'une région à l'autre, et seront déterminées et suivies au fil de la réforme, plutôt que prédéfinies
Vision stratégique, priorités stratégiques et propositions concernant la redéfinition des priorités			
Propositions concernant la redéfinition des priorités et priorités stratégiques	Groupe des employeurs Plusieurs groupes, dans leurs interventions sur les propositions concernant la redéfinition des priorités	Comment la réforme conduira-t-elle à une priorisation claire des principes et droits fondamentaux au travail, de la promotion des entreprises compétitives, de l'appui efficace à la transition de l'emploi informel vers l'emploi formel et de la préparation à un monde du travail profondément bouleversé par l'intelligence artificielle? La réforme doit par ailleurs mettre l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles.	Comme indiqué aux paragraphes 30 et 31 du document GB.356/INS/7, le cadre de redéfinition des priorités est aligné sur le Plan stratégique pour 2026-2029; par conséquent, il préserve l'intégrité de l'Agenda du travail décent, renforce le rôle central des normes internationales du travail et garantit la mise en œuvre cohérente, équilibrée et efficace des activités de coopération pour le développement relatives aux quatre objectifs stratégiques. Cet alignement se retrouve en outre dans la réorganisation des départements du Bureau chargés des politiques appliquée au siège. Le Bureau continuera à donner la priorité aux résultats et aux produits du programme et budget approuvé pour 2026-27, y compris tous les sujets mentionnés dans la question. Le Bureau entend allouer les ressources ordinaires réduites de manière stratégique, de sorte à préserver les activités menées sur ces priorités en assurant un équilibre. Il s'agit notamment des activités qui portent sur:
	GASPAC	Demande des éclaircissements sur la question de savoir dans quelle mesure le cadre de redéfinition des priorités est aligné sur les quatre piliers du travail décent et permettra d'assurer l'équilibre entre activités normatives et coopération technique dans les	- un corpus de normes à jour et un système de contrôle efficace, en particulier en ce qui concerne les principes et droits fondamentaux au travail (liberté d'association et négociation collective, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants, élimination de la discrimination en matière d'emploi, milieu de travail sûr et salubre), et la mise en œuvre au niveau national; - la gouvernance du travail, le dialogue social et le renforcement des capacités des organisations de travailleurs et d'employeurs;

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		domaines de l'emploi, de la protection sociale et des entreprises durables.	- le plein emploi productif, les entreprises durables, la productivité, les compétences et la transition vers la formalité; - la protection des travailleurs, notamment l'égalité des chances, les salaires et les migrations de main-d'œuvre, ainsi que la protection sociale tout au long de la vie; Une attention particulière sera accordée à la nécessité d'approfondir les connaissances et de renforcer les outils concernant les effets de la numérisation et de l'intelligence artificielle sur le monde du travail, dans le contexte de la réalisation du résultat stratégique 8 du programme et budget. La définition des priorités, des résultats et des produits pour 2028-29 suivra la procédure établie, comme indiqué au paragraphe 63 du document. Les orientations données par le Conseil d'administration pendant le débat sur le document GB.356/INS/7 éclaireront la préparation des Propositions de programme et de budget du Directeur général pour la prochaine période biennale. Le Conseil d'administration examinera un aperçu de ces propositions à sa 358^e session (novembre 2026).
	Groupe des travailleurs	Au paragraphe 32, que signifie le mot « regroupement » dans le contexte des domaines de travail dans lesquelles les activités pourraient être réorientées?	Comme indiqué au paragraphe 31 du document (note de bas de page 8), « <i>[l]e regroupement désigne l'intégration réfléchie de domaines d'activité, de fonctions ou de modalités d'exécution dans le cadre d'une même approche ou d'une même structure, dans le but de réduire la fragmentation, d'améliorer la cohérence et de générer des gains d'efficacité tout en préservant ou en améliorant l'impact et la concordance avec les priorités de l'Organisation</i> ».
	GRULAC	Demande des éclaircissements sur les mécanismes de suivi et d'évaluation qui seront mis en place pour mesurer les conséquences de la	Le Bureau suivra les effets financiers et programmatiques de toutes les mesures de réforme, notamment la redéfinition des priorités, au moyen de critères spécifiques et d'indicateurs clés de performance. Les informations pertinentes seront publiées sur la page Web consacrée à la réforme de l'OIT.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		redéfinition des priorités dans des domaines tels que la réponse aux crises, la transition juste, la formation et les connaissances, ainsi que les effets sur les résultats obtenus au niveau des pays à court et moyen terme. Demande également des précisions sur l'impact des réductions concernant les réunions, les plateformes et les cours de formation sur la disponibilité de l'information, le renforcement des capacités et les processus de dialogue social.	Si les ajustements de ressources exigent une gestion attentive, le Bureau est déterminé à maintenir la qualité de l'information, des services de renforcement des capacités et de l'appui au dialogue social qui sont essentiels pour le mandat de l'OIT. En cas de réduction concernant les réunions en présentiel, le recours efficace aux modalités virtuelles permettra de continuer d'assurer la qualité des services fournis et du partage de l'information, notamment en matière de formation.
	GASPAC	Demande des éclaircissements sur la question de savoir dans quelle mesure le cadre de redéfinition des priorités répond aux besoins des pays en développement, où l'accent devrait être placé sur la création d'emplois, le développement des compétences et l'aide aux entreprises ainsi que sur les vulnérabilités induites par le changement climatique. En outre, le cadre devrait tenir compte de la situation de	Comme indiqué au paragraphe 18 du document, les mesures de réforme tiendront particulièrement compte des défis spécifiques auxquels font face les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les propositions concernant la redéfinition des priorités seront par conséquent adaptées en fonction des différentes situations nationales. Par exemple, le Bureau opérera un recentrage global du Programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre au profit des activités axées sur les politiques, mais continuera de participer directement à la mise en œuvre de projets dans les pays qui ont le plus besoin de ce type d'interventions ou lorsque le contexte institutionnel national le justifie.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		l'emploi propre aux petits États insulaires en développement .	
	Pays nordiques	Prient le Bureau de donner plus d'informations sur les autres réalisations et budgets de l'OIT qui pourraient être revus à la baisse .	Les équipes spéciales chargées de la réforme examinent les domaines dans lesquels des économies supplémentaires pourraient être faites, en se concentrant sur la structure du Bureau au siège et sur le terrain ainsi que sur les processus opérationnels. Des informations en retour seront systématiquement recueillies et partagées avec les mandants, notamment via la page Web consacrée à la réforme de l'OIT qui sera mise en ligne sous peu.
	Pays nordiques	Le Bureau prévoit-il de poursuivre cet exercice et de présenter de nouvelles propositions concernant la redéfinition des priorités à la prochaine session du Conseil d'administration?	À la mi-2026, le Bureau commencera à préparer les Propositions de programme et de budget pour 2028-29. Il tiendra compte, pour définir les priorités et les stratégies pour la période biennale, des débats sur le mandat de l'OIT et la redéfinition des priorités tenus par le Conseil d'administration à ses 355 ^e et 356 ^e sessions. Un aperçu des propositions sera présenté au Conseil d'administration à sa 358 ^e session (novembre 2026).
Interventions de l'OIT dans les contextes de fragilité et de crise	Groupe de l'Afrique	Dans un continent en proie aux conflits, aux déplacements climatiques et aux urgences sanitaires, le rôle joué par l'OIT pour garantir un relèvement fondé sur l'emploi, les droits des travailleurs et la liberté et la dignité est sans pareil.	Dans les situations de crise, de fragilité et de conflit, l'OIT continuera de jouer un rôle spécifique et fondé sur son mandat, conformément à la recommandation (n° 205) sur l'emploi et le travail décent pour la paix et la résilience, 2017. Elle ne fournira toutefois plus d'aide humanitaire et d'urgence directe (telle que les transferts d'espèces), qui relève du mandat d'autres organismes des Nations Unies ou d'acteurs nationaux (voir Annexe I, page 23 de la version française du document GB.356/INS/7). Il importe de noter que l'objectif n'est pas de restreindre le rôle de l'OIT dans les contextes de crise, mais d'accroître l'impact et la durabilité de sa contribution, en particulier dans les régions où les crises se prolongent et s'entremêlent La proposition de recentrer les interventions de l'OIT dans les situations de crise humanitaire est motivée en premier lieu, non pas par des économies à court terme, qui seraient en effet vraisemblablement
	Brésil	Exprime des préoccupations concernant les conséquences possibles de la réorientation des activités de l'OIT dans les situations de crise humanitaire	

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		ou les contextes fragiles, et s'interroge sur les raisons qui justifient la proposition compte tenu des économies limitées qui seraient générées.	limitées en 2026-27, mais par la volonté de remédier aux problèmes d'efficience structurels et à la fragmentation, et donc d'améliorer l'efficacité et la durabilité des interventions de l'OIT au fil du temps. Le Bureau demeure déterminé à collaborer étroitement avec les mandants en vue de suivre les effets de la redéfinition des priorités, en particulier dans les situations de crise humanitaire et les contextes fragiles.
Programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre	Groupe de l'Afrique	Demande que des projets d'investissements à forte intensité de main-d'œuvre continuent d'être directement mis en œuvre dans les pays qui en ont le plus besoin, de façon à ce que les projets d'infrastructure riches en emploi restent au cœur de la mission de justice sociale de l'OIT.	Comme indiqué au paragraphe 32 du document, le recentrage proposé du Programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre n'empêchera pas le BIT de participer à la mise en œuvre de projets dans les pays qui ont le plus besoin d'un tel appui.
	GRULAC	Demande des informations sur les projets d'investissements à forte intensité de main-d'œuvre en Amérique latine et dans les Caraïbes , qui pourraient être touchés par les mesures proposées.	Aucun projet de cette nature n'est en cours dans la région.
Égalité des genres, non-discrimination et VIH/SIDA	Canada	Exprime des préoccupations quant à la proposition de rationaliser ou supprimer certaines formations sur l'égalité des genres organisées par le Centre international de	Ni l'OIT ni son centre international de formation ne supprimeront d'activités dans ce domaine. La proposition vise simplement à favoriser les synergies entre les activités connexes en vue de gagner en efficience dans la fourniture des formations, notamment grâce à des modalités hybrides ou virtuelles.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		formation de l'OIT et demande au Bureau de veiller à ce que, à l'avenir, des ressources suffisantes soient consacrées à la question afin de garantir une fourniture efficace de services aux mandants et des résultats concrets.	
	Niger	Exprime des préoccupations quant aux propositions relatives à la problématique du VIH/SIDA dans le monde du travail, étant donné que l'action de l'OIT en la matière joue un rôle fondamental dans la lutte contre la stigmatisation et la promotion de l'accès à des traitements. Une autre solution serait de demander que cette transition soit gérée dans le cadre d'un domaine d'activité spécifique disposant de ressources suffisantes, au moins pour la prochaine période biennale, afin que la lutte contre le VIH dans le monde du travail reste une problématique visible et prioritaire à traiter activement.	Le Bureau continuera d'appuyer la mise en œuvre de la recommandation (n° 200) sur le VIH et le sida, 2010, dans le cadre de ses activités normatives et opérationnelles. La redéfinition des priorités proposée ne traduit pas un recul par rapport à cet engagement. Elle reflète simplement un changement d'approche face à un contexte en mutation, alors que les vulnérabilités dans le monde du travail se cumulent de plus en plus et nécessitent des réponses plus intégrées. Ce phénomène est aggravé par une baisse soutenue du financement dédié aux programmes autonomes relatifs au VIH/sida, ce qui en réduit la prévisibilité et la portée. Le changement envisagé n'est pas motivé par des considérations de coûts, car les économies associées seraient limitées. Il répond à la nécessité d'accroître l'impact et la portée de l'action menée ainsi que sa cohérence avec celle des autres organismes des Nations Unies. L'intégration de la problématique du VIH et du sida dans l'action plus large sur la non-discrimination et l'inclusion permettrait au Bureau de traiter plus efficacement les vulnérabilités croisées, d'éviter la fragmentation et de tenir compte de l'évolution des approches adoptées dans le reste du système des Nations Unies.
	États-Unis d'Amérique	Selon l'interprétation des États-Unis, les références au	La terminologie utilisée par le Bureau est conforme aux orientations fournies par les organes de contrôle de l'OIT au sujet des conventions

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		«genre» désignent les hommes et les femmes, et les références à «l'équilibre entre les genres» et «l'égalité des genres» renvoient à l'égalité des chances entre femmes et hommes. Les États-Unis estiment que le Bureau devrait se garder d'utiliser des termes ambigus et s'exprimer en termes clairs et précis.	fondamentales sur la discrimination (à savoir la convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958, et la convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951). La Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations utilise le terme «genre» pour parler d'égalité ou d'écarts de rémunération et emploie des expressions similaires lorsqu'elle évoque la discrimination fondée sur le sexe et la promotion de l'égalité des chances et de traitement entre les femmes et les hommes, y compris l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. La terminologie du Bureau est également conforme aux décisions de la Conférence internationale du Travail, qui font référence à l'écart de rémunération, à l'égalité et à l'équilibre entre les genres et utilisent des expressions connexes lorsqu'il s'agit de garantir des chances égales aux femmes et aux hommes. Des références au genre figurent notamment dans la Déclaration du Centenaire de 2019 et dans la Résolution concernant l'égalité entre femmes et hommes au cœur du travail décent (2009).
ONU80 – Coordination interinstitutions et analyse des chevauchements d'activités			
Participation de l'OIT aux processus du système des Nations Unies et coordination interinstitutions	Union européenne	Quelles discussions l'OIT a-t-elles eues et quelles autres mesures le Bureau prévoit-il pour analyser les chevauchements d'activités, les lacunes existantes ou émergentes, les complémentarités et les synergies possibles?	L'OIT examine actuellement quels organismes du système des Nations Unies et quelles organisations internationales œuvrent dans des domaines recensés dans le cadre de l'exercice de redéfinition des priorités, compte tenu des avantages comparatifs des uns et des autres et de leur complémentarité éventuelle. Dans ce contexte, l'OIT pourrait renforcer sa collaboration avec: • le HCR, l'OIM, l'UNICEF, le PAM et la Banque Mondiale, afin de favoriser l'alignement entre le financement de l'action humanitaire et les systèmes nationaux de protection sociale, de façon à ce que les interventions de crise viennent renforcer la conception des systèmes à plus long terme; • la FAO, l'UNICEF, l'UNESCO, le HCR, le PAM, le PNUD, l'UNOPS, la Banque mondiale, la SFI et les banques régionales de

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
			développement, afin que les initiatives et les investissements en faveur de la reconstruction et du relèvement soient effectivement créateurs d'emplois et reposent sur les principes liés au travail décent et les normes internationales du travail; la Banque mondiale, l'Union européenne et les Équipes de pays des Nations Unies, afin qu'une attention accrue soit portée à l'emploi, aux moyens de subsistance et à la protection sociale lors des évaluations nationales réalisées après les catastrophes. L'OIT a eu de premières discussions avec certains de ces organismes, qui ont porté principalement sur la complémentarité des mandats et les possibilités d'activités communes. Des consultations plus structurées suivront, dans le cadre des mécanismes de coordination existants — comme le processus ONU80 — et de dialogues bilatéraux. Les résultats de ces discussions éclaireront la mise en œuvre du programme de réforme de l'OIT et seront également pris en considération lors de l'élaboration des propositions de programme et de budget pour 2028–29.
	GRULAC	Demande au Bureau de faire à nouveau le point sur la participation de l'OIT au processus ONU80.	L'OIT continue de participer activement au processus ONU80, en se concentrant sur les axes de travail et les catalyseurs systémiques qui la concernent. En particulier: - le Directeur général est membre du comité directeur de l'Initiative ONU80; - l'OIT coordonne les travaux du groupe thématique 7 sur les institutions spécialisées, conjointement avec l'Union internationale des télécommunications (UIT); - l'OIT est directement associée à trois axes de travail, à savoir les axes 8 (mécanisme d'expertise à la demande), 16 (mise en commun des données à l'échelle du système, ou «UN Data Commons») et 17 (formation et recherche); - du fait de sa participation aux mécanismes de coordination plus larges existant dans le système des Nations Unies, l'OIT contribue

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
			aussi à la réalisation des axes 5 (reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies), 6 (remise à plat régionale), 12 (rationalisation des processus intergouvernementaux), 14 (alignement structurel/réalignements institutionnels) et 15 (technologie). Ces travaux pourraient contribuer à une plus grande rationalisation en permettant un meilleur partage des compétences spécialisées entre les différents organismes, en réduisant les doublons à l'échelle régionale et en facilitant un déploiement des capacités techniques axé sur la demande, selon des modalités plus souples. Les résultats pertinents seront pris en compte dans le cadre du processus de réforme de l'OIT. Des informations sur les progrès accomplis seront systématiquement incluses dans les documents que le Bureau soumettra au Conseil d'administration pour faire le point sur l'état d'avancement de la réforme de l'OIT.
Chevauchements de mandats et rationalisation	Groupe des travailleurs	S'agissant de l'analyse des chevauchements avec le mandat d'autres organismes des Nations Unies , quelle différence cette démarche fera-t-elle sur le terrain par rapport aux mesures déjà examinées et adoptées concernant la réforme du système des Nations Unies et les coordonnateurs nationaux des Nations Unies? Quel serait le rôle des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD)?	L'analyse des chevauchements avec le mandat d'autres organismes des Nations Unies s'appuie sur le processus de réforme du système des Nations Unies pour le développement. Elle traduit une volonté de procéder à un examen systématique en vue de déterminer clairement les avantages comparatifs de chacun et de réduire les doublons dans l'exécution des mandats à l'échelle du système des Nations Unies. Sur le terrain, cette démarche ne devrait en principe pas modifier fondamentalement les modalités de coordination établies. Le coordonnateur résident continuera d'assurer la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, tandis que les divers organismes —y compris l'OIT — conserveront l'entière responsabilité de l'exécution de leur mandat normatif et de leurs programmes.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
	Pays nordiques	Souhaiteraient des propositions concrètes quant aux moyens de faire en sorte que les initiatives menées au titre du processus ONU80, comme celles concernant la remise à plat régionale et l'expertise à la demande , viennent encore renforcer les efforts de rationalisation.	Dans ce contexte, les PPTD resteront le principal levier dont l'OIT dispose au niveau des pays. Ils continueront de donner corps aux priorités que les pays auront définies en matière de travail décent dans le cadre d'un dialogue social tripartite, compte tenu des plans de développement nationaux et des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les PPTD permettent également à l'OIT de mettre en évidence son avantage comparatif au sein du système des Nations Unies, contribuant ainsi à éviter les chevauchements et à renforcer les complémentarités. Les progrès réalisés dans le cadre des axes de travail sur l'expertise à la demande (axe 8), la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies (axe 5) et la remise à plat régionale (axe 6) seront fondamentaux en ce qu'ils contribueront à façonner le fonctionnement futur du système des Nations Unies. Le résultat de ces discussions éclairera la mise en œuvre du programme de réforme de l'OIT, notamment le volet relatif au renforcement des capacités sur le terrain, l'objectif étant d'adapter la présence de l'OIT sur le terrain aux nouvelles modalités de travail.
Réorganisation du Bureau			
Structure du Bureau	Afrique du Sud	En quoi la réorganisation et la rationalisation du Bureau renforcent-elles le mandat principal de l'OIT , en particulier son mandat normatif et le dialogue social? Comment renforceront-elles les activités du Département des normes internationales du travail et la capacité de réaliser les principes	Le Bureau n'en est qu'à la première étape du processus de réorganisation, qui a consisté à réformer la structure organisationnelle du siège, de sorte qu'il est encore trop tôt pour évaluer la manière dont ces fonctions fondamentales sont accomplies. La réorganisation des pôles chargés des politiques rapproche la structure organisationnelle du Bureau des quatre piliers de l'Agenda du travail décent. Les dispositions prises n'ont aucune incidence sur le Département des normes internationales du travail, qui continuera de conduire et d'appuyer les activités relatives à la politique normative de l'OIT – notamment le mécanisme d'examen des normes (MEN) et les fonctions de contrôle de l'application des normes de l'Organisation – et d'assurer

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		et droits fondamentaux au travail et le dialogue social?	la cohérence et la collaboration à l'échelle du Bureau sur toutes les questions ayant trait aux normes internationales du travail. Les activités relatives aux principes et droits fondamentaux au travail et au dialogue social seront menées par des services dédiés dans le cadre du nouveau Département de la gouvernance du travail et des politiques sectorielles, comme tel était le cas dans le cadre de la structure antérieure.
Bureau de l'Économiste en chef	PIEM	Souhaitent des précisions sur la fonction d'Économiste en chef et demande au Directeur général de désigner rapidement le directeur ou la directrice du pôle Politiques.	Le Bureau de l'Économiste en chef est chargé de renforcer la cohérence de l'analyse économique de l'OIT et son influence dans le domaine des politiques, tout en veillant à la rigueur méthodologique pour ce qui concerne les produits clés. L'Économiste en chef est l'interlocuteur principal des institutions financières internationales et des autres institutions économiques internationales, fonction qu'il assume en étroite coordination avec le pôle Relations externes et institutionnelles, l'équipe de direction, les départements techniques, les bureaux régionaux et les bureaux extérieurs, ainsi que le Bureau des activités pour les employeurs et le Bureau des activités pour les travailleurs. Ce bureau aura une structure allégée et comprendra des fonctionnaires en poste qui exercent déjà en partie de telles fonctions, de sorte que sa création n'entraînera aucun frais supplémentaire. Il devrait être pleinement opérationnel d'ici le mois de juillet 2026.
	Union européenne	Souhaite davantage de précisions sur ce nouveau bureau , ainsi que des explications concernant la manière dont la création de cette fonction a été comptabilisée dans les économies prévues et ses conséquences financières.	
	Afrique du Sud	Comment les besoins de ce bureau en personnel seront-ils pourvus ? D'autres départements s'en trouveront-ils affaiblis? Comment la cohérence des politiques sera-t-elle assurée	

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		entre ce bureau, le Département de la recherche et de la statistique et le Département de l'emploi, des compétences et des entreprises durables? Quels gains d'efficience justifient de placer ce bureau en dehors du pôle Politiques?	
Renforcement des capacités sur le terrain et transferts			
Transferts de personnel	Groupe des employeurs	Demande des informations claires et transparentes sur les projets de transferts . Combien de fonctionnaires seraient transférés et où? Quelles seraient les incidences sur les activités relevant du mandat principal de l'OIT et la prestation de services?	Le Bureau examine actuellement l'analyse des besoins techniques dans les régions présentée dans le document GB.355/INS/7, afin de la valider et d'en établir la version définitive. Ces travaux ont deux objectifs étroitement liés: recenser les besoins régionaux et évaluer les capacités disponibles au siège, en consultation avec les départements chargés des politiques, tout en assurant la cohérence avec le processus de réforme global. L'examen de l'analyse des besoins régionaux en cours servira de base à l'élaboration de scénarios pour la répartition des capacités techniques selon des critères objectifs et transparents. L'objectif est de parvenir à un résultat équilibré qui permette de renforcer la présence sur le terrain tout en préservant les capacités normatives, stratégiques et techniques de l'Organisation au siège. Cet examen devrait être achevé d'ici à juin.
	PIEM	Demandent au Bureau de faire le point sur le nombre et le profil des spécialistes techniques dont le déploiement est prévu en 2026 . Dans quelles régions devraient-ils être déployés et pourquoi? Combien auront une connaissance approfondie des normes du travail, des principes et droits fondamentaux au	Ce processus permettra de déterminer le nombre exact de spécialistes qui pourraient être transférés en 2026-27. L'hypothèse de travail retenue par le Bureau est que ce chiffre sera similaire à celui qui figure dans le document GB.355/INS/7.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		travail et du système de contrôle, et travailleront spécifiquement sur ces questions?	
	États-Unis	Combien de spécialistes techniques seront déployés sur le terrain cette année? Combien d'entre eux seront des spécialistes des normes du travail et des principes et droits fondamentaux au travail?	
	GRULAC / Brésil	Demandent des précisions sur les critères utilisés pour l'allocation de capacités techniques dans les régions et les incidences éventuelles sur les initiatives actuellement menées dans ce domaine dans le système des Nations Unies.	
	Groupe des travailleurs	Dans un contexte de restrictions budgétaires, est-il réaliste d'affirmer que l'OIT va renforcer sa présence sur le terrain tout en conservant l'expertise nécessaire au siège?	Il est possible de renforcer la présence de l'OIT sur le terrain tout en préservant l'expertise essentielle au siège, mais cela suppose de recentrer les fonctions présentes au siège sur les principales missions normatives, stratégiques et techniques de haut niveau de l'Organisation, tout en transférant certaines capacités opérationnelles et de conseil vers les régions, là où la demande est la plus forte. Cela nécessite également de réduire les doublons, de rationaliser les processus et de développer le recours aux services partagés et à l'expertise interrégionale.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
	Pays nordiques	Quel sera l'impact des consultations relatives aux transferts sur le calendrier des transferts de spécialistes techniques vers les régions?	Des consultations et des négociations sont actuellement menées avec le Syndicat du personnel sur les différents volets de la réforme. De plus, des représentants du Syndicat participent activement aux travaux des différentes équipes spéciales chargées de la réforme, veillant ainsi à ce que le point de vue du personnel soit pris en compte à chaque étape du processus. Le calendrier de ces consultations est intégré au calendrier global de la réforme et se reflète dans les étapes clés décrites dans le document GB.356/INS/7, de manière à garantir le respect des procédures sans retarder la mise en œuvre de la réforme.
Transfert d'équipes vers d'autres villes	Inde	Demande des précisions sur le cadre d'évaluation mentionné à l'annexe III (Informations concernant les villes envisagées en vue du transfert éventuel de certaines fonctions de l'OIT).	Le Bureau prévoit d'utiliser une méthode d'évaluation multicritères structurée pour évaluer les nouveaux lieux d'affectation éventuels. Ce cadre vise à garantir que les décisions prises reposeront sur des données factuelles permettant de comparer les différents lieux d'affectation et seront conformes aux objectifs stratégiques de l'Organisation. L'évaluation tiendra compte de toute une série de facteurs, notamment: les incidences financières (coûts ponctuels liés aux transferts et économies récurrentes); le niveau de contribution du pays hôte et sa fiabilité dans ce domaine; les risques pour la continuité des opérations et les nécessités liées à la transition; les répercussions sur la prestation de services, la cohérence institutionnelle et les fonctions de gouvernance. Elle tiendra compte également de considérations relatives au personnel (bien-être, mobilité, devoir de protection, etc.) ainsi que des synergies sur le plan opérationnel, notamment de la proximité des mandants, des partenaires des Nations Unies et des missions diplomatiques. Les aspects juridiques, sécuritaires et relatifs à la réputation entreront également en ligne de compte. Pour chaque critère, l'évaluation réalisée s'appuiera sur un mélange de données quantitatives et d'appréciation qualitative, qui seront

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
			pondérées de manière appropriée. Cette méthode permettra une comparaison équilibrée des différentes options et garantira que les éventuels gains financiers seront soigneusement évalués à l'aune de l'efficacité institutionnelle, de la qualité technique et de la stabilité des effectifs.
Examen des structures régionales	Groupe des travailleurs	D'où vient la proposition visant à examiner les structures régionales ?	L'objectif principal de la réforme est de faire en sorte que les activités de l'OIT soient plus cohérentes, mieux ciblées et plus utiles, en réduisant la fragmentation, en renforçant les complémentarités et en veillant à ce que les ressources soient affectées aux domaines dans lesquels l'Organisation dispose d'un avantage comparatif certain. C'est pourquoi il importe de revoir et d'adapter les structures au siège tout en assurant la cohérence aux niveaux régional et national, compte tenu de la «remise à plat régionale» prévue dans le cadre de l'initiative ONU80. Dans ce contexte, la réforme vise à renforcer la coordination entre le siège et les bureaux extérieurs, à clarifier les rôles et les responsabilités, et à améliorer l'efficacité globale de la prestation de services. Elle vise également à garantir que les capacités techniques seront déployées là où elles sont le plus nécessaires, tout en maintenant des fonctions normatives et stratégiques fortes au siège. L'objectif ultime est de créer une organisation plus intégrée, plus réactive et plus efficace, capable de mieux remplir sa mission dans un contexte mondial en constante évolution.

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
Bureaux régionaux	Groupe des travailleurs	Souhaite obtenir de plus amples informations sur le transfert du Bureau régional pour les États arabes et du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale au vu du contexte actuel.	Le transfert éventuel des bureaux régionaux est en cours d'examen. Celui-ci s'appuie sur les réponses reçues à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt qui a été lancé par le Directeur général concernant l'accueil du Bureau régional pour les États arabes et du Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale. Le Bureau mène ce travail en partant du principe que ce transfert pourrait être bénéfique tant du point de vue stratégique et opérationnel qu'en termes d'efficience.
Services d'appui et infrastructure du Bureau			
Rationalisation des processus opérationnels et centre de services mondial	Brésil	Demande des précisions sur les conséquences de la réforme administrative sur les programmes extérieurs, y compris une évaluation claire et factuelle des risques et des avantages. Des questions subsistent également en ce qui concerne le projet de centre de services mondial, notamment sur les risques liés à la concentration de fonctions et les mesures de protection requises pour prévenir la perturbation des activités, ainsi que les répercussions possibles de la création d'un tel centre sur d'autres aspects de la réforme, y	La réforme administrative proposée, notamment la création d'un centre de services mondial, vise à générer des gains d'efficience tant au siège que dans les programmes extérieurs. Dans le cadre de cette approche, une distinction est établie entre les fonctions qui nécessitent une proximité avec les opérations et les fonctions qui sont susceptibles d'être exercées depuis n'importe quel endroit. En centralisant les processus transactionnels et administratifs qui ne nécessitent pas une présence sur le terrain, la réforme vise à réduire la fragmentation, à améliorer la qualité et la cohérence des services, et à alléger la charge administrative des bureaux extérieurs, leur permettant ainsi de se concentrer davantage sur la mise en œuvre des programmes. L'un des principaux objectifs est de passer de processus fragmentés et axés sur les fonctions à une prestation de services plus intégrée et gérée de bout en bout. Les premiers résultats obtenus par d'autres entités des Nations Unies montrent que, lorsqu'ils sont correctement mis en œuvre, ces modèles peuvent améliorer la rapidité d'exécution, la conformité et la satisfaction des utilisateurs. En outre, un tel modèle renforcerait la souplesse de l'Organisation et sa capacité à faire face aux pics d'activité dans le domaine de la

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
		compris le renforcement des capacités sur le terrain.	coopération pour le développement, en permettant la mise en place rapide de bureaux de projet dans des zones où l'OIT n'a pas de présence permanente et la fourniture d'un appui à ces bureaux, sans qu'il soit nécessaire de recréer sur place l'ensemble des structures administratives. Le centre de services mondial est donc conçu pour faciliter une réforme plus large, en contribuant à rationaliser et à intégrer des services d'appui tout en libérant des ressources, afin de renforcer les activités techniques et programmatiques sur le terrain.
	Hongrie	Attend avec intérêt de recevoir de plus amples informations sur les travaux de l'équipe spéciale chargée du centre de services mondial , ainsi que des précisions sur le calendrier envisagé pour la phase préparatoire et pour la création du centre.	Des informations sur les travaux des équipes spéciales et les différents calendriers seront disponibles sur la page Web consacrée à la réforme de l'OIT, qui sera mise en ligne prochainement. L'équipe spéciale chargée du centre de services mondial est dirigée par le Sous-directeur général pour les services de gestion interne et est composée de fonctionnaires représentant les unités concernées et leurs «clients» au siège et dans les régions. Le centre de services mondial pourrait regrouper diverses fonctions de gestion et d'administration (ressources humaines, achats, finances, logistique, programmation, évaluation des projets de coopération pour le développement et appui administratif, technologies de l'information, etc.). Le plan de travail de l'équipe spéciale comprend trois étapes clés: 1. Définition du champ d'activités (février-mai 2026). Analyse de l'expérience issue des centres existants et consultations internes. 2. Modélisation des services et de l'emplacement du centre (mai-novembre 2026) pour examen par le Conseil d'administration en novembre. Élaboration d'un projet détaillé présentant la structure du centre et les prestations exactes qui seraient assurées par celui-ci, et évaluation des lieux d'affectation possibles sur la base de critères précis. Le Bureau calculera également les coûts

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
			d'investissement, évaluera les économies potentielles et achèvera l'analyse des risques. 3. Plan de mise en œuvre (décembre 2026-mars 2027). Un plan préliminaire présentant les options possibles pour la mise en œuvre du projet sera établi à l'issue des consultations internes.
Espaces de bureau	Groupe des travailleurs	Où en est la location des étages du bâtiment de l'OIT qui ont été libérés?	Les discussions se poursuivent avec plusieurs entités des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Centre du commerce international (ITC). Le Bureau a fourni des informations sur l'espace disponible et le coût de la location aux organisations susmentionnées, qui ont toutes visité le bâtiment au moins une fois. Le Bureau attend également une confirmation de la part d'autres organisations qui ont exprimé leur intérêt en 2025, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).
Progrès réalisés dans le processus de réforme			
Gouvernance, architecture	Pays nordiques	Souhaitent obtenir des précisions sur les différentes équipes spéciales et les missions qui leur sont confiées.	La page Web consacrée à la réforme, à laquelle les mandants auront accès à partir d'avril 2026, contiendra des informations précises sur les équipes spéciales, le comité de gouvernance et l'équipe de gestion du changement, ainsi que des données de référence et des informations clés sur la réforme. Les informations, les chiffres et les indicateurs de performance clés seront régulièrement mis à jour.
	Chine	Demande des précisions sur la composition et le mandat du comité de gouvernance et de l'équipe de gestion du changement.	

Thème	Groupe / État Membre	Observation / question / demande	Réponse du Bureau
Information et transparence	Groupe gouvernemental	Il serait utile que le Bureau établisse un document de référence contenant les principales informations relatives à la réforme , qui pourrait être mis à jour régulièrement, en conservant la même présentation , afin de tenir le Conseil d'administration informé de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme, y compris entre deux sessions, selon que de besoin.	
Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement	PIEM	Demandent la confirmation que les efforts visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement au siège et sur le terrain se poursuivront, ainsi que des informations sur les moyens qui seront mis en œuvre pour assurer cette protection durant le processus de réforme .	Les mesures d'économie proposées n'ont aucune incidence sur le poste nouvellement créé aux fins de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, ni sur les ressources allouées à cette fonction. Le Bureau confirme que l'action menée dans ce domaine se poursuivra comme prévu dans le programme et budget pour 2026-27 (paragrophes 24, 55, 262 et 271).